



QUE FAIRE SI L'UN DE VOS PROCHES DEVIENT INAPTE ?

QU'EST-CE QUE L'INAPTITUDE ?

Une personne est considérée comme légalement inapte lorsque son état de santé la rend **incapable** de prendre des **décisions** ou d'agir pour elle-même.

Lorsque l'inaptitude est constatée, vous devez entreprendre les démarches nécessaires afin de **protéger** les intérêts de votre proche.



DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

1. Si votre proche a prévu un **mandat en cas d'inaptitude**, notarié ou non, il vous faudra entreprendre une procédure judiciaire en vue de donner effet à ce mandat. Cette procédure s'appelle l'**homologation**.
2. Si votre proche n'a pas prévu de mandat en cas d'inaptitude, il vous faudra entreprendre une procédure judiciaire en vue de l'ouverture d'un **régime de protection**.

Dans les deux scénarios, votre notaire peut vous **accompagner** tout au long de ces processus qui ont pour objectif de désigner un **représentant** qui veillera à administrer les **biens** de l'inapte et à prendre toutes les **décisions** le concernant.

PARLEZ-EN À VOTRE NOTAIRE !

Il s'assurera que votre proche soit bien représenté et bien protégé.



M^e Amélie LEMAY et M^e Sophie LAPIERRE
2772, boul. du Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
450-335-1222

Ventes et achats d'automobiles usagées

- | | |
|---------------|--------------|
| MISE AU POINT | DIRECTION |
| FREINS | INJECTION |
| ÉCHAPPEMENT | DIAGNOSTIQUE |
| SUSPENSION | ANTIROUILLE |

VENTE DE PNEUS
NEUFS ET USAGÉS

SPÉCIAL
INSTALLATION DE PNEUS
À PARTIR DE **40\$**

SPÉCIAL
CHANGEMENT D'HUILE
À PARTIR DE **35\$**
Vérification en 11 points

GARAGE Alain Viau

MÉCANIQUE GÉNÉRALE • CARROSSERIE



Service de remorquage

24h

1135, rue Doucet, Prévost • 450 224.7920



MARCHE AUX PUCES PREVOST

OUVERT

les samedis et dimanches,
de 9 h à 17 h

Avis à tous nos fidèles clients

*À partir du 2 mai 2015
le Marché aux puces Prévost offrira
des kiosques extérieurs seulement*

Entrée par le chemin du Lac Écho, Prévost • 450-694-2909 • pucesprevost@outlook.com

